



RÈGLEMENT CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2020

1/ Présentation Générale :

Les espaces jeunes de Suresnes Animation, Suresnes Information Jeunesse et le Lions Club organisent un Concours d'Éloquence ouvert aux jeunes suresnois en partenariat avec les associations et établissements scolaires de Suresnes.

Ce concours est gratuit.

L'objectif de ce Concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole et de l'organisation de la pensée par des jeunes désireux de dissenter et de s'exprimer sur une citation.

Les candidats prononceront, devant un jury et du public, un discours **de 3 à 8 minutes** sur un thème déterminé en fonction de leur âge.

2/ Définition choisie de l'éloquence :

L'éloquence est l'art de s'exprimer, d'émouvoir et de convaincre avec aisance et élégance.

3/ Les citations :

Pour les 12-15 ans : « Je suis libre de faire ce que je veux » The Rolling Stones

Pour les 15-25 ans : « Peut-on être trop libre de s'exprimer ? »

4/ A qui s'adresse ce concours ? :

Aux jeunes de 12 à 25 ans, habitant, scolarisés ou ayant un lien avec la ville de **Suresnes**.

Les Jeunes peuvent être présentés par :

- Un lycée (Paul Langevin ou Louis Blériot),
- Un collège (Henri Sellier, Emile Zola ou Jean Macé)
- Une Association agréée par les organisateurs (SIJ, Suresnes Animation, ASD, CELIJE...)

Ou:

- **Participer en candidat libre** (Jeunes domiciliés à Suresnes, scolarisés dans des établissements d'une autre ville ou non scolarisés, ou ayant un lien avec la Ville).



5/ Calendrier, inscriptions, participations :

La date limite pour les inscriptions est le 28 février 2020. Remettre la feuille d'inscription (fournie avec le règlement) dûment remplie, à l'un des espaces jeuneS, accompagnée de l'autorisation d'image (facultatif).

Chaque participant aura jusqu'au 18 mars 2019 pour préparer l'intervention pour les sélections.

Des sélections seront organisées entre le 28 avril et le 12 mai 2020 pour chacun des établissements scolaires, ainsi que pour les candidats libres). Les parents et amis pourront y assister s'ils le souhaitent.

La représentation publique des gagnants de chaque établissement scolaire et des gagnants des sélections des candidats libres aura lieu le mercredi 27 mai 2020, à la Salle des Fêtes de Suresnes, de 19h à 22h et est ouverte au plus large public.

6/ Principe du Concours :

Le candidat expose une idée, défend un point de vue, argumente, persuade, provoque, dégage une émotion.... à partir du thème exprimé par les citations, en fonction de la catégorie, devant un jury et un public.

La présentation devra être comprise entre :

- **3 et 5 minutes pour les 12-15 ans**
- **5 à 8 minutes pour les 15- 25 ans**

Le texte est soigneusement préparé à partir d'un écrit. L'ensemble écrit et oral pourra être préparé seul, en atelier, en classe (cf. : le § ci-après).

7/ Préparation et partenariat :

Des ateliers seront organisés dans les lycées, collèges, les structures partenaires et au sein des espaces jeuneS de Suresnes Animation. Les jeunes seront accompagnés dans l'animation par leurs professeurs, des animateurs ou des intervenants extérieurs : avocats, comédiens, spécialistes de la communication qui pourront apporter leur compétence aussi bien sur le fond (ce qu'on dit) que sur la déclamation et la présentation pour parfaire la prestation.

8/ Notation :

Au niveau des sélections, les candidats seront jugés suivant une fiche d'évaluation unique définie à l'avance et validée par un comité de pilotage. Les critères de sélection vous seront communiqués au préalable.

9/ Organisation des sélections et de la représentation publique :

Pour tenir compte des différents niveaux, il y aura 2 catégories de candidats : les 12-15 ans et les 15-25 ans.



Un « prix du public » sera décerné lors de la représentation publique.
Au total, il y aura entre 7 et 10 gagnants présents à la finale.

10/ Jury :

Lors des sélections, chaque jury sera constitué principalement des personnes suivantes :

- ✓ Un représentant de l'espace jeunes
- ✓ Un représentant du Lions Club
- ✓ Un représentant des établissements scolaires (professeurs et/ou principal(e), proviseure, CPE, médiateur...) ou un représentant d'une association.
- ✓ Un représentant de la Ville (élus et/ou salariés)
- ✓ Une ou plusieurs personnes qualifiées

11/ Critères d'évaluation :

Les candidats seront évalués sur trois points principaux :

- ➔ **La façon de s'exprimer**, pour **50%** de l'évaluation : l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire...
- ➔ **Le fond, ce qui est dit**, pour **35%** de l'évaluation : les idées, l'approche, la réflexion, les exemples...
- ➔ **La présentation**, pour **15%** de l'évaluation : respect du temps, la gestuelle, la tenue

12/ Prix :

Une récompense sera remise à tous les participants du concours, ainsi qu'une récompense spéciale pour la ou le gagnant(e) du « prix du public » lors de la soirée de représentation publique du 27 mai 2020